Lettre de nouvelles "La lettre R": but, instructions

(Lettre de nouvelles (La lettre R))

du 23. août 2017

Objectifs

La lettre de nouvelle de l'EERF permet à ses destinataires d'avoir une vision des projets et des sujets de préoccupations actuels de l'EERF. Elle leur fournit les informations utiles à l'exercice de leur engagement en Eglise.

Elle contribue à faire circuler l'information entre les différentes instances de l'EERF.

Elle contribue au sentiment d'appartenance.

Destinataires

La lettre de nouvelles est envoyée:
- aux collaborateurs/trices de l'Eglise cantonale et des paroisses (pasteurs, diacres, catéchètes et laïcs);
- aux délégués au Synode;
- aux secrétariats paroissiaux;
- aux membres des Conseils de paroisse;
- aux personnes, institutions et organismes avec lesquels l'EERF entretient des liens de collaboration;
- à toute personne qui souhaite s'informer sur l'actualité de l'EERF.

Contenu

La lettre de nouvelles comporte des textes d'intérêt commun émanant des instances suivantes:
- du Synode;
- du Conseil synodal;
- des Services cantonaux;
- de la Chancellerie;
- des Paroisses de l'EERF.

Responsabilités

Editeur:
Le Conseil synodal de l'EERF par le comité de lecture (CL) qu'il a nommé. Le comité de lecture est composé de la manière suivante:

- Conseil synodal, détenteur du dicastère Communication (et à la fois présidence);
- remplacement (assuré par un membre du Conseil synodal);
- Présidence du Conseil synodal.

Responsabilités du Comité de lecture (CL):
- garantir une ligne rédactionnelle;

- veiller à la cohérence de la lettre de nouvelle;
- évaluer périodiquement la publication;
- vérifier l’adéquation des communiqués avec le public cible et les buts mentionnés;
- garantir la qualité du contenu.

Forme et distribution

- Les textes sont signés avec indication de l'auteure / de l'auteur;
- la lettre de nouvelle paraît sous forme digitale;
- le CL se réserve le droit de refuser la diffusion d’un article s’il estime qu’il ne correspond pas à la ligne éditoriale souhaitée, est anonyme ou injurieux.
- les auteurs des textes s’efforcent d’utiliser un langage épicène;
- la lettre de nouvelles est envoyée 4 fois par an, selon un calendrier validé par le Conseil synodal;
- elle est également publiée sur le site web de l’Eglise cantonale.

Approuvé par le Conseil synodal le 23 août 2017